

Modalités d'inscriptions des séjours d'été 2023

- Les séjours sont ouverts à tous les enfants du CP au CM2 et 6ème à 3^{ème} et 14 ans et plus pour les ados.
- L'inscription se fait sur dossier à retirer au service animation ou en téléchargement sur le site internet ou portail famille.
- Une commission d'attribution, constituée d'élus et de la responsable Enfance Jeunesse, étudiera les dossiers afin de constituer les groupes d'enfants et de jeunes.

S'il y a plus de demandes que de places disponibles, la commission sélectionnera les dossiers en fonction de plusieurs critères et donnera priorité aux enfants :

- Enfants habitant Saint-Dolay ou Thehillac
- Enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs
- Enfants n'ayant jamais participé à un camp
- Enfants ayant eu un refus à une inscription à un camp (été 2022)

Les inscriptions pour les enfants des communes extérieures (hors Théhillac) seront acceptées dans la limite des places disponibles à partir du 19 Juin.

Les dossiers d'inscriptions sont à remettre au service animation ou dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'accueil de loisirs avant le 14 Juin 17h00.

Tout dossier incomplet ou rendu hors délai sera refusé.

Contact Service Enfance/ Jeunesse

6, rue des écoliers

56130 SAINT DOLAY

02.99.90.27.16. Ou 06.72.77.68.55

Mail: centredeloisirs@saintodolay.fr